



Compte rendu réunion Groupe de Travail « Difficultés scolaires » mardi 2 juin 2009

Etaient présents: pour la DGESCO (Ministère EN): JL Nembrini, Directeur Général de la DGESCO, P. Allal, chef de service et R. Macron, bureau des écoles, pour la DGESCO A, P.F. Gachet, bureau de la scolarisation des élèves handicapés, pour la DGESCO B.

Pour les organisations syndicales: Snuipp, FO, SE-UNSA, Sgen-CFDT (Michelle Zorman)

A l'ordre du jour de la réunion:

Finalisation de la circulaire sur les RASED:

Une nouvelle version de la circulaire est distribuée en séance. Les organisations syndicales interviennent pour demander que la formulation sur le temps de concertation soit réécrite, afin qu'il y ait le moins de possibilités d'interprétation laissées aux Inspecteurs d'académie. Un accord se fait pour remplacer, dans l'avant dernier paragraphe, la partie ci-dessous de phrase en gras:

« En tout état de cause, le temps consacré par les maîtres spécialisés à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents ou à la participation aux conseils d'école **ne peut excéder** une moyenne hebdomadaire sur l'année scolaire. »

par « **est égal à 108 heures annuelles, soit une moyenne hebdomadaire de 3 heures** »

La version définitive de la circulaire sera envoyée aux organisations syndicales avant sa publication, dans le courant du mois de Juin

Circulaire sur la scolarisation des élèves handicapés à l'école primaire:

L'ensemble des organisations syndicales font des remarques sur la circulaire remise en séance la fois précédente. Celle-ci a, par ailleurs, été discutée lors de la commission scolarisation du CNCPPH (conseil national consultatif des personnes handicapées). JL Nembrini précise qu'il s'agit d'une circulaire provisoire, cela sera précisé en introduction de la circulaire.

Par la suite, trois axes de réflexion seront menés: sur le fonctionnement de l'école, le fonctionnement dans le 2nd et la politique générale du dispositif.

Le Sgen-CFDT est intervenu pour faire des remarques sur la forme du texte, en demandant la suppression ou la modification de formulations négatives concernant les élèves.

Sur le fond du texte, le Sgen-CFDT intervient pour demander :

que la CLIS soit considérée comme une classe de l'école pour la décharge de direction,
que le CTP soit consulté sur la carte départementale et que les personnels concernés par des changements d'implantation de la CLIS bénéficient d'une mesure de carte scolaire,
que les enseignants de CLIS bénéficient d'une formation continue adaptée au public des élèves accueillis.

Sur les obligations de service, JL Nembrini précise que les enseignants de CLIS doivent 24 heures avec les élèves, qu'ils n'ont pas à faire l'aide personnalisée, le temps de concertation pouvant se faire pendant le temps de classe, les élèves étant alors pris en charge par d'autres enseignants ou

intervenants.

La version finale de la circulaire devra être proposée lors de la prochaine réunion du groupe de travail qui se tiendra **le mardi 9 juin**.

Après finalisation des circulaires, elles devraient être publiées au BO, dans le courant du mois de Juin 2009.